

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2026 - 25

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

L'An Deux Mille Vingt Six, le 02 juin à 9 Heures et Trente Minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 22

Quorum : **16**

Date de convocation : 26 mai 2026

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur THOUVENIN Daniel – Maire de Villorceau
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Madame LEVY Véronique – Maire d'Aunay la Rivière
- Monsieur ASSELIN Vincent – Maire de Sigloy

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|--------------------------------|---|----------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Monsieur FEVRIER Albert |
| - Monsieur NIEUVIARTS Hervé | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur RIVIERE William | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur LARCHERON Gérard | à | Madame AUVRAY Chantal |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Madame DESNOUES Véronique |
| - Monsieur GABELLE Jean-Pierre | à | Monsieur MESAS Jacques |
| - Madame GAY Catherine | à | Madame GALZIN Florence |

Étaient absents et excusés
Madame BATAILLE Muriel

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Monsieur Jean-Michel PELLÉ, Vice-Président indique que l'année 2026 sera marquée par l'organisation de différents scrutins. Les membres du conseil d'administration seront élus par les collectivités et établissements publics Loirétains en juin 2026. En fin d'année, les représentants du personnel présents au sein des instances consultatives, Commissions Administratives Paritaires, Commission Consultative Paritaire et Comité Social Territorial seront également renouvelés.

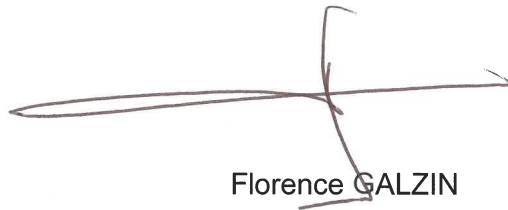
Dans le cadre de ces opérations électorales et selon les dispositions de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, les membres du Conseil d'administration autorisent la présidente du centre de gestion à les représenter en justice pour tout litige relatif à ces élections et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la Présidente à ester en justice.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 04 juin 2026

La Présidente



Florence GALZIN